

Avis aux porteurs – FCP CAP HARMONIE

03 Mai 2022

La société de gestion La Française Asset Management a pris la décision de remplacer l'indicateur de référence actuel €STR capitalisé + 3,085%, de type performance absolue, par l'indice composite : 50% MSCI World 100% hedgé en euro dividendes nets réinvestis + 40% Euro MTS global +10% €STR capitalisé.

En effet la société de gestion considère que le nouvel indice composite est en adéquation avec la gestion du fonds et son niveau d'exposition actions et obligataire, et permet de mesurer l'évolution du marché sur ces classes d'actifs.

Cette modification n'est pas soumise à agrément de l'AMF étant donné que les fourchettes maximales d'exposition et la méthode de gestion en vigueur restent identiques.

Par ailleurs, ce changement d'indice n'aura pas d'impact sur les frais, ni sur le calcul des commissions de performance.

La date d'entrée en vigueur de cette modification est le 11 mai 2022.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du fonds « CAP HARMONIE » disponible sur le site www.la-francaise.com